



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dependance

Question écrite n° 4269

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, si le Gouvernement est favorable, en matière de dépendance des personnes âgées pour prendre des dispositions visant à attribuer aux départements les moyens financiers nécessaires pour assurer la mise en œuvre d'une politique des personnes âgées dépendantes.

Texte de la réponse

Les départements disposent, depuis les lois de décentralisation, d'une large compétence dans le secteur des personnes âgées. Ils autorisent les créations d'établissements d'accueil privés, après avoir pris l'avis du CROSS et ce, sur la base du schéma départemental des établissements et services qu'ils doivent élaborer. Ils sont par ailleurs chargés d'habiliter au titre de l'aide sociale, les établissements susceptibles d'accueillir les bénéficiaires de cette aide. C'est par ailleurs, le président du conseil général qui fixe le prix de journée dans ces établissements. Outre ces compétences légales, les départements disposent d'un large pouvoir d'initiative leur permettant de mobiliser les financements publics ou sociaux existants. Par ailleurs, avec l'allongement de la durée de la vie, conséquence des progrès médicaux, de l'amélioration du niveau de vie et de la protection sociale, le nombre de personnes âgées s'accroît rapidement et, avec lui, le phénomène de la dépendance qui pose des problèmes familiaux, financiers et sociaux et qui constitue un problème à résoudre pour notre société en cette fin de siècle. Le Gouvernement est très attaché à l'amélioration du dispositif actuel de prise en charge de la dépendance et veillera à ce que des réponses durables y soient apportées. À partir de l'ensemble des réflexions et propositions qui ont été faites sur ce sujet, les services du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville s'emploient à l'élaboration de solutions concrètes qui permettront au Gouvernement de présenter, à l'automne, les options retenues.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4269

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2150

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3170